

# Guide de l'étudiant en situation de handicap



# Édito

L'université de Cergy-Pontoise est heureuse de vous accueillir et vous souhaite la bienvenue. Vous avez peut-être entendu des discours laissant penser que les universités ne font rien pour accueillir les étudiants handicapés ou que le monde professionnel est réticent à recruter des salariés en situation de handicap. Dans les faits, plus de 90 % des jeunes handicapés dans l'enseignement supérieur sont accueillis dans les universités, et notre établissement ne déroge pas à la règle en accueillant environ 275 étudiants dans cette situation. Ce guide va vous permettre de découvrir les mesures d'accompagnement en moyens humains, techniques ou pédagogiques que nous pouvons proposer.

Nous travaillons, depuis 2006, à changer les mentalités tant auprès des étudiants valides, qui seront forcément amenés au cours de leur carrière professionnelle à côtoyer des travailleurs handicapés, qu'auprès de nos étudiants handicapés qui peuvent obtenir les mêmes compétences professionnelles que tout un chacun et se donner ainsi de l'ambition dans leur parcours.

Ainsi le handicap n'est plus toujours perçu comme un frein par bon nombre de recruteurs du secteur public comme notre université ou du secteur privé. Ce guide a d'ailleurs été réalisé en collaboration avec un grand groupe afin de souligner l'ouverture des représentations sur le sujet. La Société Générale, au sein de sa Mission Handicap créée en mai 2007, articule ses objectifs autour de 4 axes principaux : le recrutement, la formation, le maintien dans l'emploi et les relations avec le secteur adapté.

Mais revenons à la raison de votre présence chez nous. Vous avez des projets d'études et professionnels sans doute en construction, nous sommes là pour vous accompagner à mieux les définir et à les réaliser car notre souhait le plus cher est de vous voir réussir.

## **Patrick Courilleau**

Vice-président formation et vie étudiante,  
Chargé de mission handicap.

# Sommaire

Qu'est-ce que **le handicap**? p. 04

Les types **de handicap** p. 05

Des interlocuteurs **à votre écoute** p. 07

Un accompagnement **tout au long des études** p. 08

Votre université **accessible** p. 11

Les aménagements **proposés** p. 13

Accompagner  **votre insertion professionnelle** p. 15



# Qu'est-ce que le handicap ?



L'université de Cergy Pontoise est fière de vous compter parmi ses étudiants. Fidèle à sa démarche de défense de l'égalité des chances, l'université s'implique pour que le handicap ne soit pas un frein à vos études. Pour bien accompagner les situations de handicap, il faut d'abord bien les comprendre.

Voici donc quelques précisions sur le sujet.

## DÉFINITION DU HANDICAP :

Selon la loi du 11 février 2005 :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un poly handicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

## DÉCLARER SON HANDICAP C'EST OPTIMISER SES CONDITIONS D'ÉTUDES

**P**our étudier dans de bonnes conditions, le handicap peut être compensé. De nombreuses solutions existent qui permettent de concilier contraintes dues au handicap et études réussies. Ces solutions peuvent être humaines, organisationnelles ou techniques. Vous trouverez dans ce guide les démarches à suivre pour en bénéficier si nécessaire. N'hésitez pas, toute une équipe est à votre écoute ! L'université peut vous proposer des aménagements pédagogiques, mais aussi vous informer dans vos démarches pour obtenir des aides à la vie quotidienne de la part de la MDPH (maison départementale des personnes handicapées), STIF pour le transport, etc.

## LE HANDICAP : UNE QUESTION DE CONTEXTE

Le handicap se définit par rapport à un environnement. Une déficience donnée, créera une situation de handicap ou non en fonction des contraintes propres à l'activité de la personne concernée.

## À savoir

Le handicap, ce n'est pas forcément pour la vie ! Un grand nombre de situations de handicap sont temporaires.

# Les types de handicap

Contrairement aux idées reçues, le handicap est invisible dans la majorité des cas.

Voici les catégories principales de handicap :



## Le handicap moteur :

Il recouvre l'ensemble des troubles pouvant entraîner une atteinte partielle ou totale de la motricité. Certaines déficiences motrices d'origine cérébrales peuvent également provoquer des difficultés pour s'exprimer, sans altération des capacités intellectuelles.

Exemples : maladies neuro-dégénératives, paraplégie, etc.



## La maladie invalidante :

Toutes les maladies respiratoires, digestives, parasitaires, infectieuses, peuvent entraîner des déficiences ou des contraintes plus ou moins importantes. Elles peuvent être momentanées, permanentes ou évolutives.

Exemples : cancer, mucoviscidose, sclérose en plaque, épilepsie, etc.



## Le handicap visuel :

La déficience visuelle est une diminution, une altération, voire une suppression de la capacité de voir des images, des couleurs.



## Le handicap auditif :

La surdité est la diminution ou la suppression, de la capacité d'entendre des sons.



## Le handicap cognitif :

Le handicap cognitif est la conséquence de dysfonctionnements des fonctions cognitives (lire, parler, mémoriser, comprendre) : troubles de l'attention, de la mémoire, du langage, des identifications perceptives (gnosies) et des gestes (praxies). Le handicap cognitif n'implique pas de déficience intellectuelle mais des difficultés à mobiliser ses capacités.

Exemples : dyslexie, troubles de l'attention, de la mémoire, dyspraxie, dysphasie, etc.



## Le handicap psychique :

Il est la conséquence d'une maladie mentale, de troubles psychiatriques, d'une perturbation de l'équilibre psychologique. Il n'affecte pas directement les capacités intellectuelles mais leur mise en œuvre.

Exemples : dépression, phobies, troubles obsessionnels compulsifs, schizophrénie...





# Des interlocuteurs à votre écoute

Pour simplifier l'accueil des étudiants en situation de handicap, le SAEH constitue le contact principal. Cependant, c'est tout un réseau d'interlocuteurs qui est au service de leur parcours d'études. Si vous estimez devoir bénéficier d'un aménagement de vos études et/ou de vos examens, adressez-vous au service d'accueil des étudiants handicapés ou au service de médecine préventive qui évalueront votre situation.

## LE SERVICE D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT DES ÉTUDIANTS HANDICAPÉS (SAEH)

Il est chargé de :

- **Accueillir, conseiller et accompagner** les étudiants handicapés dans la poursuite de leurs études supérieures ;
- Les informer sur leurs droits ;
- Mettre en œuvre les procédures et mesures destinées à optimiser leur **autonomie**, à faciliter leur **intégration** et leur garantir l'**accessibilité** des savoirs ;
- Organiser et suivre la **mise en place des aménagements** d'études identifiés par le service de médecine préventive, en liaison avec les formations ;
- Coordonner l'ensemble des actions menées autour de la question du handicap, **actions de sensibilisation** notamment ;
- Développer des **partenariats** avec les structures et les institutions externes liées au handicap, ainsi qu'avec le monde professionnel ;
- Suivre, avec les services compétents, les mesures visant à améliorer l'accessibilité des bâtiments.

**ACCUEIL OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI  
DE 9 H 30 À 12 H 00 ET DE 14 H 00 À 16 H 30.**

Site des Chênes 2 - bureau 41 bis  
33 boulevard du Port  
95 011 Cergy Pontoise CEDEX  
Téléphone : 01 34 25 61 38  
handicap@ml.u-cergy.fr

## LE SERVICE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE

Le service de médecine préventive intervient le plus tôt possible dans le processus d'accueil car il a notamment pour rôle de proposer des aménagements d'études et de participer à l'évaluation des besoins pédagogiques. Il s'assure par des rendez-vous annuels que les aménagements proposés sont bien adaptés à l'étudiant. Vos interlocuteurs sont les médecins désignés par la CDAPH et une infirmière référente handicap.

### LES RÉFÉRENTS HANDICAP

Il existe des référents handicap à l'université, notamment au sein des UFR, écoles et instituts. Cette fonction permet de faire le lien entre l'équipe pédagogique et les étudiants. Le référent handicap est notamment en charge de la mise en place d'une partie des aménagements d'études et plus particulièrement de ceux qui concernent les examens.

### L'ÉQUIPE PLURIELLE

Elle vise à décider d'aménagements pédagogiques qui devront être mis en place pour compenser le handicap de l'étudiant. Sollicitée par le médecin et supervisée par le chargé de mission handicap, elle se compose des référents handicap, du responsable pédagogique de la formation, du médecin et éventuellement de certains enseignants de la formation.

Tél. : 01 34 25 60 77 (site des Chênes 2)  
sante@ml.u-cergy.fr

# Un accompagnement **tout au long**

Tout étudiant en situation de handicap ou rencontrant des difficultés de santé, quelle qu'en soit la nature (motrice, psychique, sensorielle, maladie invalidante...) et la durée, peut bénéficier, s'il le souhaite, de l'aide du service d'accueil et d'accompagnement des étudiants handicapés (SAEH) qui se chargera de l'informer, de le guider et de l'orienter, tout au long de son cursus universitaire.

## LES MISSIONS DU SAEH...



AIDE À L'ORIENTATION



INSCRIPTION



MISE EN PLACE  
DES AMÉNAGEMENTS



## ... AVANT VOTRE INSCRIPTION...

Pour préparer la rentrée universitaire, poser toutes vos questions et spécifier vos besoins, contactez le SAEH dès que possible. N'attendez pas la publication de vos résultats du baccalauréat (ou de licence si vous visez une entrée en master).

Un premier contact dès le mois de mars avec le SAEH facilitera la mise en œuvre d'aménagements éventuellement conséquents avant votre rentrée. Cette rencontre en amont permettra aussi de vous conseiller au mieux pour faire le point sur vos souhaits d'études, leur déroulement et leurs débouchés professionnels.

# des études

## ... ET AU COURS DE VOTRE CURSUS

Vous pouvez demander un accompagnement à n'importe quel moment de votre cursus. Il vous est bien sûr recommandé de vous y prendre au plus tôt.



**AIDE À LA CONSTITUTION  
DE DOSSIER RQTH**



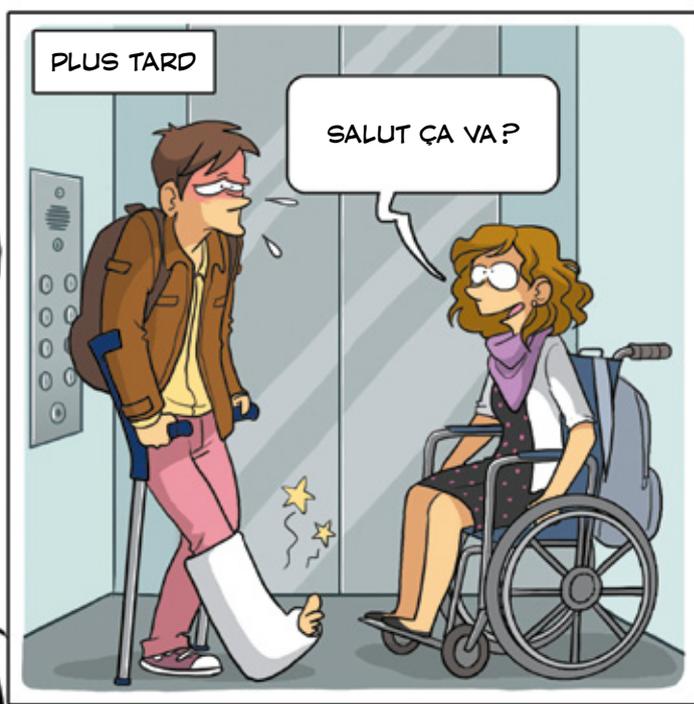
**AIDE À L'INSERTION PROFESSIONNELLE  
(STAGES, CONTRATS, RECHERCHE D'EMPLOI)**

## COMMENT SE PASSE LA DEMANDE D'AMÉNAGEMENT





**B  
W  
O  
O  
O  
O  
O  
M**



# Votre université accessible

Période de concrétisation de votre indépendance, lieu où se nouent des relations personnelles qui pourront durer toute votre vie, les études à l'université sont une étape importante dans votre parcours. L'université met en œuvre les actions les plus pertinentes possible pour que ce moment clé se passe dans un environnement favorable à une vie estudiantine équilibrée. Parmi ces actions, l'amélioration de l'accessibilité des locaux et des contenus pédagogiques tient une place centrale. **En constante progression, elle est notamment guidée par le recueil de témoignages d'étudiants pour permettre à tous de bénéficier d'une grande autonomie.**

## LOCAUX

Les bâtiments de l'université sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Le SAEH est à votre disposition pour une visite des locaux afin de vous repérer au mieux avant la rentrée.

L'université dispose également de quatre **espaces détente "handi"** (local dédié) qui peuvent être mis à votre disposition sur simple demande (Chênes, Saint Martin, Gennevilliers, Sarcelles).

Selon vos besoins, un droit d'accès prioritaire aux locaux (parkings, ascenseurs) peut être activé sur votre CMS (carte multiservices étudiant).

## BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE

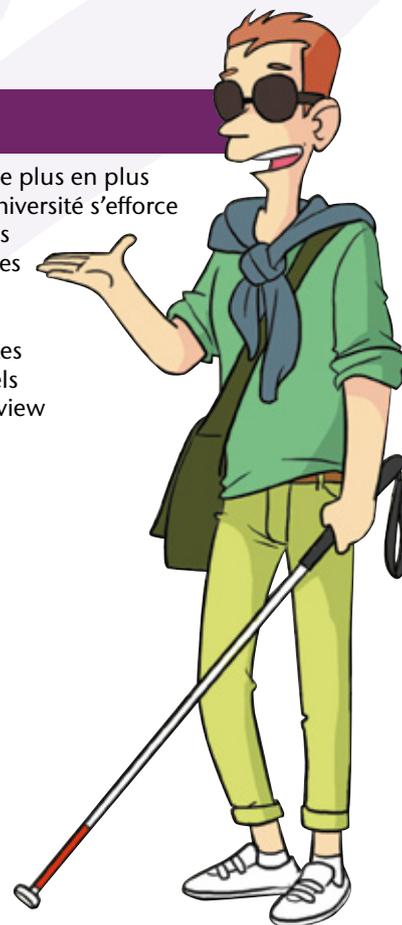
Les services de bibliothèque universitaire sont présents sur tous les sites.

Pour répondre à vos besoins de consultation des ouvrages, un allongement du temps de prêt peut vous être accordé (sous conditions).

Un télé agrandisseur est également disponible.

## NUMÉRIQUE

L'apprentissage passant de plus en plus par l'outil numérique, l'université s'efforce aussi de rendre accessibles un maximum de ressources en ligne. Pour que cette démarche profite à tous, sont installés sur des postes informatiques, des logiciels spécifiques comme Mindview ou Jaws.





# Les aménagements **proposés**

La politique d'accueil et d'accompagnement de la mission handicap cherche à proposer aux étudiants concernés des mesures permettant de compenser chaque situation de handicap. **Selon la situation, différents aménagements peuvent être envisagés.**

## POUR LES ÉTUDES

Les aides pédagogiques peuvent être humaines, matérielles ou d'adaptation :

- Assistance d'un secrétaire pour les cours
- Carte de photocopie gratuite
- Agrandissement de cours
- Possibilité de prêt ponctuel d'un ordinateur portable ou de matériel spécifique
- Badge pour l'accès aux parkings et à tous les ascenseurs
- Prêts spéciaux dans les bibliothèques universitaires
- Étalement de la durée des études (ex : faire une année en deux ans)
- Aménagement d'horaire et autorisation d'absence
- Prêt ou installation d'un matériel spécifique

Pour des besoins d'aménagements pédagogiques spécifiques, l'équipe plurielle se réunit afin d'en valider la mise en place avec l'étudiant.

### À savoir

Les aides de vie quotidienne relèvent de la compétence de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

## POUR LES EXAMENS

- Majoration du temps de composition
- Adaptation des sujets d'examen
- Secrétariat d'examen
- Salle à part
- Recours à une aide technique
- Prêt ponctuel d'un ordinateur portable

La formation est responsable de l'organisation des examens de l'étudiant concerné avec, si besoin, l'appui du SAEH.

N'oubliez pas de transmettre à votre secrétaire pédagogique, votre attestation d'aménagement délivrée par le médecin de l'université.

## DES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

L'université s'engage vis-à-vis de ses étudiants handicapés. Elle attend en retour le respect de règles définies dans une chartre qu'ils sont invités à signer.

Dès lors que les aménagements sont mis en place, il est demandé :

- de vous signaler au plus tôt après de votre secrétariat pédagogique à l'issue de votre visite médicale ;
- en cas de recours à un preneur de note, de prévenir de vos absences auprès du SAEH (pour les cours) ou de votre secrétariat pédagogique (pour les examens) ;
- de reprendre contact tous les ans avec le service de médecine préventive, dès votre inscription, pour réévaluer les aménagements.



LÉA, LÉA!  
MON STAGE DE FIN D'ÉTUDE  
A ÉTÉ ACCEPTÉ!



C'EST SUPER!  
TON HANDICAP N'A PAS ÉTÉ  
UN FREIN!  
JE T'AVOUE QUE J'ÉTAIS  
UN PEU INQUIÈTE POUR TOI!

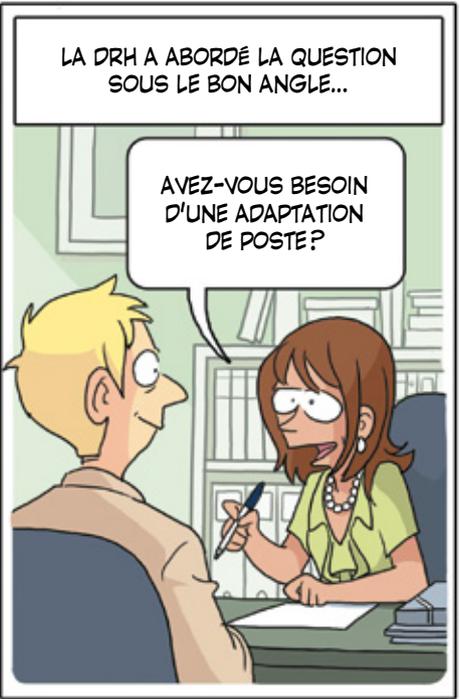


ÇA N'A PAS DÛ ÊTRE SIMPLE SURTOUT  
QUESTION PRÉJUGÉS!



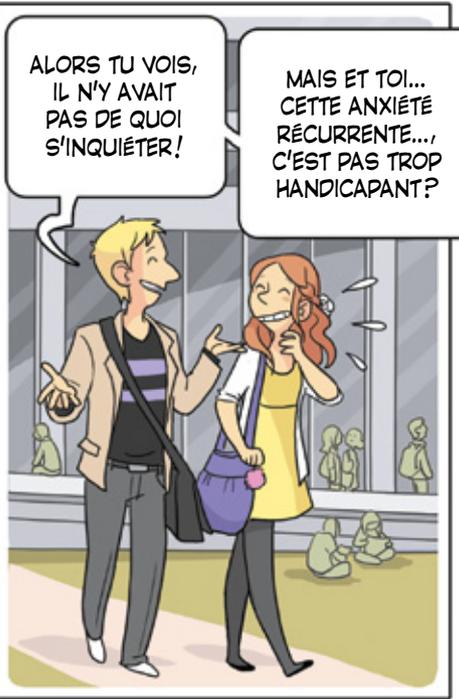
C'EST VRAI  
QUE J'AI  
HÉSITÉ AVANT  
L'ENTRETIEN...

JE ME SUIS  
DEMANDÉ  
S'IL FALLAIT QUE  
J'EN PARLE...



LA DRH A ABORDÉ LA QUESTION  
SOUS LE BON ANGLE...

AVEZ-VOUS BESOIN  
D'UNE ADAPTATION  
DE POSTE?



ALORS TU VOIS,  
IL N'Y AVAIT  
PAS DE QUOI  
S'INQUIÈTER!

MAIS ET TOI...  
CETTE ANXIÉTÉ  
RÉCURRENTÉ...  
C'EST PAS TROP  
HANDICAPANT?

# Accompagner votre insertion professionnelle

Les exigences du marché de l'emploi sont telles qu'il vaut mieux préparer votre insertion professionnelle au plus tôt. Un dispositif dédié vous accompagne et met son expertise à votre disposition pour vous aider à réaliser votre projet.

## LA DIRECTION ORIENTATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE (DOIP)

Le pôle « orientation » :

- vous accueille et vous informe,
- vous aide à choisir et à construire votre parcours de formation.

## LE PÔLE « INSERTION PROFESSIONNELLE »

Le pôle « insertion professionnelle » vous accompagne dans la réussite de votre parcours universitaire et professionnel.

Vous cherchez un stage ou un emploi ? Vous voulez réussir votre insertion professionnelle ? N'hésitez pas à le contacter !

Ce service met à votre disposition un outil de recherche d'offres de stage et d'emploi, mis à jour quotidiennement.

## CONTACTS

Deux référents handicap sont à votre écoute :

**l'un pour votre orientation, l'autre pour votre insertion professionnelle.**

La DOIP est située au pied de la maison des étudiants (MDE), dans la tour du site des Chênes.

Téléphone : 01 34 25 63 22

Le SAEH peut se charger de vous mettre en relation.

## LES RÉSEAUX D'INSERTION À L'UCP

### Des entreprises handi-engagées

Un réseau d'entreprises handi-engagées vous propose des contacts auprès d'entreprises à la recherche de jeunes diplômés ou futurs diplômés. Sensibilisés à la question du handicap, ces contacts seront à même de traiter votre candidature au regard de vos compétences et de votre profil, tout en prenant en compte votre situation particulière.

### Des associations impliquées

De nombreuses associations proposent des dispositifs d'aide et d'accompagnement destinés à la recherche d'une première expérience professionnelle (stage, alternance, job) ou d'un premier emploi.

## À savoir

Le statut de travailleur handicapé (RQTH) peut être demandé avant la fin des études et être pris en compte dans le cadre d'une recherche de stage. Compte tenu des délais de traitement des dossiers par la CDAPH (Commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées), il est fortement conseillé d'anticiper cette démarche. Il doit s'agir d'une démarche personnelle et volontaire. Elle permet de faire, le cas échéant, une demande d'aménagements de poste auprès de l'employeur. La personne handicapée n'a pas l'obligation d'informer le futur employeur de cette reconnaissance.

# Contacts

## Service d'accueil et d'accompagnement des étudiants handicapés

Accueil ouvert du lundi au vendredi  
de 9 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 30.

Site des Chênes 2 – bureau 41 bis  
33 boulevard du Port - 95 011 Cergy Pontoise CEDEX  
Téléphone : 01 34 25 61 38  
handicap@ml.u-cergy.fr

## Service de médecine préventive

Tél. : 01 34 25 60 77 (site des Chênes 2)  
sante@ml.u-cergy.fr

## Direction orientation et insertion professionnelle de l'université de Cergy Pontoise

Située au pied de la maison des étudiants (MDE),  
dans la tour du site des Chênes.  
Téléphone : 01 34 25 63 22

Document réalisé  
en partenariat avec :



Retrouvez-nous sur le site :

[www.u-cergy.fr/fr/vie-etudiante/mission-handicap](http://www.u-cergy.fr/fr/vie-etudiante/mission-handicap)

